Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_104-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

TECHNIQUE

DCC26-104

OBJET : M26-003 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX, DES VITRERIES ET DU MOBILIER URBAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS – 2027-2031

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le **marché de nettoyage des bâtiments communautaires, des vitreries et du mobilier urbain** arrive à échéance au 31 mars 2027. Il est donc nécessaire de **lancer une nouvelle consultation**.

Après analyse des besoins, du bilan du marché en cours et au regard des estimations sur les commandes à venir évaluées à environ 250 000 € HT sur 4 ans, la passation de contrats pluriannuels est indispensable afin de respecter les règles de publicité et de mise en concurrence inhérentes aux marchés publics.

2. TECHNIQUE D'ACHAT ET PROCEDURES DE PASSATION

La technique d'achat retenue est celle de **marchés ordinaires** reprenant les caractéristiques principales ci-après :

N° Lot	Intitulé	Type de prix	Durée	Insertion	Environ--nement	Procédure de passation
1	**Nettoyage des locaux**	Prestations hebdomadaires (prix forfaitaires) Prestations ponctuelles (Prix unitaires dans la limite de 25 000 € pour toute la durée du contrat)	4 ans avec possibilité pour RAFCOM de résilier annuellement le contrat à chaque date d'anniversaire moyennant un préavis de 2 mois.	Critères et clauses d'insertion sociale	Prescriptions techniques du cahier des charges et critère de sélection des offres en ce sens	Appel d'offres ouverts publication de l'avis d'appel à concurrence sur les sites suivants : • le profil d'acheteur de la Communauté de communes : https://marches.megalis.bretagne.bzh/, • le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), • le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).
2	**Entretien des vitreries des bâtiments**	Prix forfaitaires et unitaires (pour ces derniers, dans la limite de 3000 €HT pour toute la durée du contrat)		**Marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique et à des structures adaptées du handicap**[1]		
3	**Entretien du mobilier urbain des zones d'activités**	Prix forfaitaires et unitaires (pour ces derniers, dans la limite de 1000 €HT pour toute la durée du contrat).		Conclusion avec une structure d'insertion par l'activité économique ou avec une structure adaptée du handicap		Sans publicité ni mise en concurrence préalables (Procédure spécifique des très petits lots)

[1] Article L2113-13 du Code de la commande publique

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_104-DE

La Commission d'appel d'offres procédera à l'attribution des lots 1 et 2 et émettra un avis concernant le lot 3.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles :

- *L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert,*
- *R2122-8 et R2123-1 2° b relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable des petits lots,*
- *L2113-13 relatif aux marchés réservés,*

Il vous est proposé :

- ***D'autoriser** pour le **renouvellement des prestations de nettoyage des bâtiments communautaires, des vitreries et du mobilier urbain, le lancement d'une nouvelle procédure :***
  - *Sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les lots 1 « Nettoyage des locaux » et 2 « Entretien des vitreries des bâtiments »,*
  - *et d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le lot 3 « Entretien du mobilier urbain des zones d'activités ».*

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à prendre toute décision et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution desdits marchés dans les conditions financières susmentionnées et dans la limite d'un montant global tous lots confondus de 350 000 € HT, en ce compris,*
  - *La signature des marchés et leur notification,*
  - *la signature de tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

- *De permettre au Président, ou son Représentant, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite :*
  - *De mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres,*
  - *de prendre toute décision et d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution des nouveaux marchés dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
    - *La signature des marchés et leur notification,*
    - *la signature tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_104-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance